

Sportifs de haut niveau universitaire



- Afin de permettre aux étudiants sportifs de concilier au mieux poursuite d'étude et pratique sportive de haut niveau, le statut de « sportif de haut niveau universitaire » peut être demandé afin de bénéficier d'un certain nombre d'aménagements pédagogiques (tutorat, aménagements de cursus et d'emploi du temps...

Le dossier de candidature est à retirer au suaps ou par mail severine.bovero@univ-st-etienne.fr . Cette procédure est obligatoire et le dossier devra être déposé avec les pièces justificatives avant le 15 octobre pour être examiné en commission.

Peuvent prétendre au statut SHN:

- Sportifs sur listes ministérielles haut niveau (listes espoir et partenaires d'entrainement)
- sportifs faisant parti d'un pôle et/ou justifiant d'un niveau national suffisant.

Suite à la commission, le statut sera attribué et communiqué par mail aux candidats.